

MAC AL HOUDA FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC AL HOUDA FCP » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.177.438, un actif net de D : 1.162.457 et un bénéfice de D : 195.755 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC AL HOUDA FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC AL HOUDA FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 32,80% du total des actifs, se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 24 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	691 276	901 387
Actions, et droits rattachés		691 276	901 387
Placements monétaires et disponibilités		486 162	635 813
Placements monétaires	5	100 004	100 004
Disponibilités		386 158	535 809
TOTAL ACTIF		1 177 438	1 537 200
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	11 189	5 105
Autres créditeurs divers	7	3 792	3 366
TOTAL PASSIF		14 981	8 471
ACTIF NET			
Capital	8	1 224 985	1 631 957
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(68 918)	(114 515)
Sommes distribuables de l'exercice		6 390	11 287
ACTIF NET		1 162 457	1 528 729
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 177 438	1 537 200

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2016	Année 2015
Revenus du portefeuille-titres	9	32 884	40 539
Dividendes		32 884	40 539
Revenus des placements monétaires	10	1 646	591
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		34 530	41 130
Charges de gestion des placements	11	(25 584)	(22 271)
REVENU NET DES PLACEMENTS		8 946	18 859
Autres charges	12	(5 602)	(5 558)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 344	13 301
Régularisation du résultat d'exploitation		3 046	(2 014)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		6 390	11 287
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(3 046)	2 014
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		87 936	(91 270)
Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres		112 412	34 174
Frais de négociation de titres		(7 937)	(9 421)
RESULTAT DE L'EXERCICE		195 755	(53 216)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2016	Année 2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	<u>195 755</u>	<u>(53 216)</u>
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	3 344	13 301
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	87 936	(91 270)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	112 412	34 174
Frais de négociation de titres	(7 937)	(9 421)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(562 027)</u>	<u>(142 922)</u>
Souscriptions		
- Capital	107 428	35 911
- Régularisation des sommes non distribuables	12 418	597
- Régularisation des sommes distribuables	(5 820)	(2 486)
Rachats		
- Capital	(649 843)	(189 939)
- Régularisation des sommes non distribuables	(71 110)	2 102
- Régularisation des sommes distribuables	43 176	10 873
- Droits de sortie	1 724	20
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(366 272)</u>	<u>(196 138)</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	1 528 729	1 724 867
En fin d'exercice	1 162 457	1 528 729
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	11 758	12 826
En fin d'exercice	7 850	11 758
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>148,084</u>	<u>130,016</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>13,90%</u>	<u>(3,32%)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC AL HOUDA FCP est un fonds commun de placement islamique de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif et la loi n° 2013-48 du 9 décembre 2013 relative aux fonds d'investissement islamiques. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et la société « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 19 mai 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution, soit le 22 septembre 2010.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« MAC AL HOUDA FCP » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l' « AMEN BANK ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les revenus des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêt.

3.3- Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 691.276 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Actions, & droits rattachés		650 740	691 276	59,47%
CITY CARS	5 000	68 530	78 050	6,71%
ENNAKL AUTOMOBILES	7 000	90 667	100 800	8,67%
EURO CYCLES	2 800	120 296	114 528	9,85%
OFFICE PLAST	21 916	62 726	67 348	5,79%
S.A.H	8 000	84 552	108 464	9,33%
TPR	39 000	112 848	110 370	9,49%
UNIMED	11 000	111 121	111 716	9,61%
TOTAL		650 740	691 276	59,47%
Pourcentage par rapport au total des actifs				58,71%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) valeurs latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) valeurs réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2015	948 787	(47 400)	901 387	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions côtées	2 994 112		2 994 112	
* <u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions côtées	(3 292 159)		(3 292 159)	112 412
* <u>Variation des plus ou moins valeurs latentes</u>				
Actions côtées		87 936	87 936	
Soldes au 31 décembre 2016	650 740	40 536	691 276	112 412

Note 5 : Placements monétaires

Les placements monétaires au 31 décembre 2016 s'élèvent à D : 100.004 et représentent exclusivement des dépôts dans le cadre d'un contrat "Moudharaba".

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à D : 11.189 contre D : 5.105 au 31/12/2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	3 623	4 677
Rémunération variable du gestionnaire	7 244	-
Rémunération du dépositaire	322	428
Total	11 189	5 105

Note 7 : Autres créiteurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à D : 3.792 contre D : 3.366 au 31/12/2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du CAC	3 583	3 042
Redevance du CMF	101	115
Retenue à la source	108	209
Total	3 792	3 366

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	1 631 957
Nombre de parts	11 758
Nombre de copropriétaires	41

Souscriptions réalisées

Montant	107 428
Nombre de parts émises	774
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(649 843)
Nombre de parts rachetées	(4 682)
Nombre de copropriétaires sortants	(11)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	87 936
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	112 412
Régularisation des sommes non distribuables	(58 692)
Frais de négociation de titres	(7 937)
Droits de sortie	1 724

Capital au 31-12-2016

Montant	1 224 985
Nombre de parts	7 850
Nombre de copropriétaires	31

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent pour la période close le 31 décembre 2016 à D : 32.884 contre D : 40.539 au 31 décembre 2015 et englobent exclusivement les dividendes perçus sur les actions admises à la cote.

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période close le 31 décembre 2016 à D : 1.646 provenant exclusivement des dépôts dans le cadre d'un contrat "Moudharaba".

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 25.584 contre D : 22.271 au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	16 673	20 246
Rémunération variable du gestionnaire	7 244	-
Rémunération du dépositaire	1 667	2 025
Total	<u>25 584</u>	<u>22 271</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 5.602 contre D : 5.558 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du CAC	3 842	3 450
Redevance du CMF	1 413	1 716
Services bancaires et assimilés	16	15
Autres	331	377
Total	5 602	5 558

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part

	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	4,399	3,498	2,858	2,666	0,799
Charges de gestion des placements	(3,259)	(1,894)	(1,771)	(1,966)	(1,177)
Revenus net des placements	1,140	1,604	1,087	0,700	(0,377)
Autres charges	(0,714)	(0,473)	(0,401)	(0,432)	(0,225)
Résultat d'exploitation (1)	0,426	1,131	0,686	0,268	(0,602)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,388	(0,171)	(0,065)	(0,088)	(1,455)
Sommes distribuables de l'exercice	0,814	0,960	0,622	0,180	(2,057)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	11,202	(7,762)	11,874	(4,093)	(3,122)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	14,320	2,906	(2,066)	(12,085)	1,100
Frais de négociation de titres	(1,011)	(0,801)	(1,188)	(1,230)	(1,281)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	24,511	(5,657)	8,619	(17,408)	(3,303)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	24,937	(4,526)	9,306	(17,140)	(3,905)
Droits de sortie	0,220	0,002	0,241	0,612	0,060
Résultat non distribuable de l'exercice	24,731	(5,655)	8,861	(16,796)	(3,243)
Régularisation du résultat non distribuable	(7,477)	0,230	(0,134)	1,779	10,980
Sommes non distribuables de l'exercice	17,254	(5,426)	8,726	(15,017)	7,737
Valeur liquidative	148,084	130,016	134,482	125,134	139,971
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,34%	1,43%	1,36%	1,48%	0,86%
Autres charges / actif net moyen	0,51%	0,36%	0,31%	0,33%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,59%	0,73%	0,48%	0,14%	(1,50%)

13.2 Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC AL HOUDA FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement, et versée trimestriellement.
- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé de 10%. Cette commission de surperformance fixée à 15% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé. Son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net déterminé quotidiennement et versée trimestriellement avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.

بسم الله الرحمن الرحيم

تقرير هيئة الرقابة الشرعية لصندوق التوظيف الجماعي ماك الهدى

الى صندوق التوظيف الجماعي ماك الهدى

وفقا لتعييننا كهيئة شرعية، قمنا بتدقيق العقود و المعاملات التي نفذها الصندوق خلال السنة المالية المنتهية في 2016/12/31 لإبداء الرأي في مدى التزام المؤسسة بأحكام الشريعة الإسلامية.

تقع مسؤولية الالتزام بتنفيذ العقود و المعاملات طبقا لأحكام الشريعة الإسلامية على إدارة الصندوق، أما مسؤوليتنا فنحصر في إبداء رأي مستقل في مدى التزام الصندوق بذلك بناء على تدقيقنا.

لقد قمنا بتدقيقنا طبقا لمعايير الضوابط الصادرة عن هيئة المحاسبة و المراجعة للمؤسسات المالية الإسلامية التي تتطلب منا تخطيط و تنفيذ إجراءات التدقيق من أجل الحصول على جميع المعلومات و التفسيرات التي نعتبرها ضرورية لتزويدنا بأدلة تكفي لإعطاء تأكيد معقول بان الصندوق ملتزم بأحكام الشريعة الإسلامية.

لقد قمنا بتدقيقنا على أساس فحص كل نوع من أنواع العقود و المعاملات المنفذة خلال الفترة، و نعتقد بان أعمال التدقيق التي قمنا بها توفر أساسا مناسباً لإبداء رأينا.

في رأينا: أن صندوق التوظيف الجماعي ماك الهدى ، خلال السنة المالية المحددة، ملتزم بتنفيذ واجبه تجاه تنفيذ العقود و المعاملات طبقا لأحكام الشريعة الإسلامية.

أعضاء هيئة الرقابة الشرعية:

السيد منير قراجة

السيد محمد النوري

السيد أحمد جاب الله